

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/22

Objet : Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

RAPPEL

L'éducation et la sensibilisation sont une des 5 missions incontournables des Parcs qui sont reconnus comme des territoires privilégiés de découverte et d'expérimentation.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1. ECHANGES SCOLAIRES

OBJECTIFS :

- Faire correspondre, se rencontrer et échanger des enfants des villes portes ou d'autres Parcs régionaux ou Nationaux et des enfants des communes rurales du Parc autour de thèmes liés à leur environnement,
- Développer chez l'enfant la connaissance et le respect des ressources et des richesses de l'environnement,
- Favoriser la connaissance de son propre territoire et milieu de vie, dans ses spécificités et ses interactions avec le territoire de l'autre.
- Montrer les interrelations existantes, les solidarités à développer entre la ville et la campagne, faire découvrir la notion de Parc naturel régional, de Parc National.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 4 projets à 600 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 400 € TTC (contrat Parc : 2 400 € région AURA).

2. OUTILS ET FORMATIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRES

OBJECTIFS :

- Editer un support de restitution numérique,
- Acquérir, créer, éditer des outils, des supports pédagogiques afin de réaliser des animations ludiques dans les classes ou pour les groupes en hors temps scolaires,
- Former des professionnels de l'éducation à l'environnement du territoire afin de garantir la qualité et la pertinence de nos prestations de sensibilisation.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc :

. Edition d'un support de restitution : 1 200 € TTC

. Création et acquisition d'outils, de supports et de kits pédagogiques : 3 000 € TTC

. Formation animateurs : 300 € TTC

Soit un total de 4 500 € TTC (contrat Parc : 4 500 € CD 73).

3. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 1er degré

OBJECTIFS :

- Inciter les établissements scolaires du 1er degré de Chartreuse et des villes-portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 48 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 33 600 € TTC (contrat Parc : 21 600 € région AURA + 12 000 € CD73).

4. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 2nd degré

OBJECTIFS :

- Inciter les établissements scolaires de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 15 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 10 500 € TTC (contrat Parc : 10 500 € CD73).

5. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES CENTRES DE VACANCES

OBJECTIFS :

- Aide pédagogique des séjours en centres de vacances et de découvertes et des séjours « Classes Parc »
- Accompagner les centres dans la définition, la mise en œuvre et la commercialisation des Classes Parc.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 7 séjours à 350 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 450 € TTC (contrat Parc : 2 450 € région AURA)

6. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES HORS TEMPS SCOLAIRES

OBJECTIFS :

- Elargir notre champ d'action en matière de sensibilisation et de découverte du territoire aux jeunes en hors temps scolaire,
- Inciter les accueils de loisirs sans hébergement, les associations, les collectivités de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques,
- Développer la connaissance et la compréhension du fonctionnement du Parc pour ces différents publics.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 5 projets à 500 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 500 € TTC (contrat Parc : 2 500 € région AURA)

Le budget total alloué aux actions de sensibilisation et d'Education des jeunes du territoire sur la programmation 2023 est de 55 950 €.

Pour information, au cours de cette année scolaire 2022/2023, 3 110 élèves de 114 classes et 17 groupes de jeunes répartis sur 30 communes participent à un projet pédagogique en temps scolaire et hors temps scolaire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les actions du programme de sensibilisation et d'éducation,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUL. 2023**

